

N°2024-164

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Evènementiel

Objet : Contrat entre la ville de Vaujours et l'association « Banda Pena Kali »

Titulaire : l'association « Banda Pena Kali »

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le projet de contrat transmis à la ville et validé par les services concernés.

CONSIDÉRANT la nécessité de passer par un prestataire spécialisé pour réaliser une démonstration de fanfare de Noël pour la parade en petit train et pour animer la place Jean Moulin pour les Féeries Valjoviennes qui se dérouleront le samedi 14 décembre 2024.

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par l'association « Banda Pena Kali » siégeant au 4 Rue de Chennevières 95220 HERBLAY-SUR-SEINE et ce pour un montant de 1 200.00 euros T.T.C,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de confier à l'association « Banda Pena Kali » siégeant au 4 Rue de Chennevières 95220 HERBLAY-SUR-SEINE, et de contractualiser avec celle-ci pour réaliser une démonstration de fanfare de Noël pour la parade en petit train et pour animer la place Jean Moulin pour les Féeries Valjoviennes qui se dérouleront le samedi 14 décembre 2024 et ce pour un montant de 1 200.00 euros T.T.C,

ARTICLE 2 : De financer la dépense fixée à 1 200.00 € TTC (mille deux cents euros) sur les crédits du budget en cours;

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



ARTICLE 3 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui concerne la décision de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
093-248300746-20240912-2024-16-01-001-1
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024

ARTICLE 5 : La présente décision

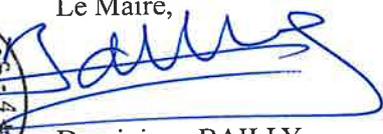
- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera notifiée à l'association « Banda Pena Kali ».

Fait à Vaujours, le 12 septembre 2024



Le Maire,


Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Association Baoula Penakali
[NOM DE L'ENTREPRISE]

Capital : [...]
SIRET : [...] 983 104 001
Gérant/ responsable : [...] JEANNE LAURENT
Siège : [...] 4 Rue de CHENOUÏÈRES 95220
HERBLAY/SEINE
Date de l'évènement : [...] 14/12/2024
Type d'évènement : [...] Animation NOËL
Horaires de la prestation : [...] 15h 20h
Effectif présent : [...] 4 musiciens
Tarif : [...] 1700 €

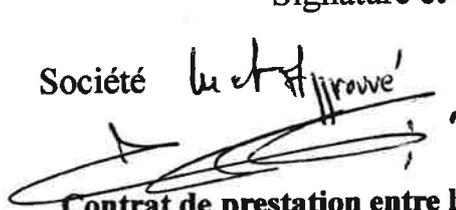
Contact Mairie de Vaujours

Nom et prénom : L'HOSTIS Léa
Numéro/tel : 06.26.79.74.54
Fixe : 01.48.61.96.75
Adresse : 20 Rue Alexandre Boucher
Code Postale : 93410
Ville : Vaujours

Détails du règlement

Mode de paiement : virement par mandat administratif de la
Mairie de Vaujours

Signature et date avec « Lu et Approuvé »

Société *Lu et Approuvé*




Le Maire
Dominique BAILLY
Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Contrat de prestation entre l'Association [SOCIETE] et la
MAIRIE DE VAUJOURS

Ce contrat de prestation est établi entre l'entreprise

[SOCIETE] dont le siège est à l'adresse suivante : [...] et la
MAIRIE DE VAUJOURS dont l'adresse est à : 20 rue
alexandre boucher 93410 VAUJOURS.

1. Objet du contrat

La société [...] s'engage à fournir [...] pour la prestation qui se déroulera le [date] à [heure].

2. Description des prestations

Le type de prestation, la durée, l'effectif requis ainsi que les tarifs correspondants sont définis dans le devis produits par l'entreprise, la feuille de route remplie le cas échant.

3. Conditions financières

Le client s'engage à payer les frais de prestation selon les tarifs indiqués dans le devis en fonction de la prestation choisie, de la durée et de l'effectif requis.

4. Annulation et Pénalités

Dans le cas où l'entreprise [...] devrait d'une quelconque manière annuler la prestation avant le jour indiqué sur le devis signé entre le client et le prestataire, l'entreprise s'engage à rembourser intégralement les sommes versées par le client, sans préjudice d'autres recours légaux éventuels.

5. Obligations

L'entreprise s'engage à fournir les prestations conformément aux standards en vigueur et à mobiliser ses employés et les ressources nécessaires pour assurer une prestation de qualité.

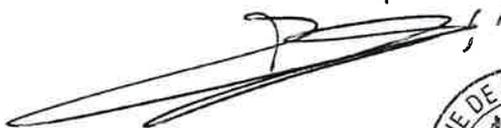
En signant ce contrat, les parties reconnaissent avoir lu, compris et accepté tous les termes et conditions énoncés.

Fait à H. E. R. B. L. A. Y. le
..... 3 / S e p t / 2024.

Veillez annoter « lu et approuvé » ci-joint à ce contrat, suivis

Société *lu et approuvé*

de votre signature :
Maire



[Signature]
Le Maire
Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est